



3 HEURES 30



INTER ET INTRA ENTREPRISES
6 À 10 PARTICIPANTS



PRÉSENTIEL



VISIO

PROGRAMME

DROIT DU TRAVAIL EN CHR : EXERCER LE POUVOIR DISCIPLINAIRE

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux responsables d'établissement, manager d'équipes, participant en charge de l'administration du personnel, Responsable RH, DRH, comptable, élus d'un CSE.

PRÉ REQUIS : **VISIO :** Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, les participants seront capables de :

- Savoir sanctionner un agissement fautif

Taux d'acquisition : 100%

Taux d'atteinte des objectifs de la formation : 100%

MÉTHODE :

Apports réglementaires et opérationnels. Cas pratiques / ateliers / mises en situation.

Nombreuses interactions constructives. Tour de table.

VALIDATION DE LA FORMATION :

VALIDATION DE LA FORMATION : Remise d'une attestation de formation



3 HEURES 30



INTER ET INTRA ENTREPRISES
6 À 10 PARTICIPANTS



PRÉSENTIEL



VISIO

DÉTAIL DE LA FORMATION

LA FAUTE

LES SANCTIONS

LES MOYENS DE PREUVES

LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

L'ENTRETIEN DE RECADRAGE

L'ENTRETIEN PRÉALABLE AU LICENCIEMENT

INTERVENANTS :

Spécialisés dans le droit du travail